

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Musée départemental Arles antique - Convention de partenariat avec la ville de Marseille dans le cadre d'une exposition hors les murs sur le thème de la gastronomie au musée d'histoire de Marseille.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le projet de convention de partenariat entre le Département des Bouches-du-Rhône – Musée départemental Arles antique et la ville de Marseille, pour l'organisation d'une exposition sur le thème de la gastronomie au musée d'histoire de Marseille,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cette convention dont le projet est joint au rapport.

La dépense, d'un montant total de 326 000 € sera imputée aux chapitres 011 et 23 du budget départemental.

Le montant des recettes liées à la fréquentation de l'exposition temporaire sera imputé sur le budget départemental au chapitre 70.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**